ADRESSE DE L'ŒUVRE ORGANISATRICE	ADRESSE DE L'ACM	DATE DE L'ACM	Directeur : Assistant Sanitaire :

CAHIER D'INFIRMERIE

REGISTRE-JOURNAL DE L'INFIRMERIE

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

- 24 pages -

C'est le registre mentionné dans les textes de réglementation. Il a une grande importance ; c'est la mémoire des soins liés à des incidents, des accidents ou des maladies. Pensez également à retranscrire dans ce registre les soins qui ont été faits durant les sorties, en vous fiant à ce que l'animateur a écrit sur le carnet dans la trousse de secours. **Le registre doit être signé tous les soirs par le directeur**.

Association La SEVE – Centre Ressources des Accueils Collectifs de Mineurs – 10 rue Chanzy – 62000 ARRAS

Le rôle de l'Assistant Sanitaire (AS)

La présence d'un Assistant Sanitaire est obligatoire dans toutes les colonies, centres de vacances, camps ou voyages auxquels participent des mineurs, à partir du moment où le séjour comprend une nuitée. L'Assistant Sanitaire - qui peut être un animateur BAFA ou BAFD - doit être titulaire du PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1), de l'AFPS (Attestation de formation aux premiers secours), ou d'une équivalence. Il assure la surveillance et le suivi sanitaire de chacun au sein du groupe. Son rôle consiste principalement à :

• effectuer les premiers gestes et organiser les secours en cas d'accident,
• organiser l'infirmerie et gérer les « petits » soins quotidiens,
• distribuer les traitements médicamenteux sur ordonnance,
• être à l'écoute des enfants et veiller à leur bien-être physique et psychologique,
• mener une action d'information et de prévention des risques auprès des enfants et ados,
• collecter, vérifier et conserver les « Fiches Sanitaires de Liaison »,
• faire le lien avec les parents ou responsables légaux en cas d'accident ou de maladie touchant un enfant.

L'Assistant Sanitaire doit être – autant pour les parents que pour les enfants – le référent à qui ils peuvent s'adresser en toute confidentialité pour toutes les questions touchant à la santé et à la prévention. Mais il n'est en aucun cas autorisé à donner de médicaments à un enfant sans prescription médicale valide (ordonnance).

En cas de doute sur l'état de santé d'un enfant, son rôle est d'organiser la visite médicale – ou l'hospitalisation – de celui-ci, et de veiller à son bien-être

L'importance de la « Fiche Sanitaire de Liaison ».

La « Fiche Sanitaire de Liaison », parfois dénommée plus simplement « Fiche santé » est un élément important lors de la préparation d'un séjour avec des jeunes. Au-delà de son caractère obligatoire, elle permet aux familles de transmettre au responsable du groupe, ou à l'assistant sanitaire, des informations importantes concernant la santé de l'enfant. En cas d'accident ou de maladie, elle permet au responsable du groupe, ou à l'Assistant Sanitaire, de disposer et de transmettre immédiatement aux professionnels de santé les éléments nécessaires à une prise en charge immédiate et efficace de l'enfant. Il est donc très important que cette « Fiche Sanitaire de Liaison » soit remplie avec beaucoup d'attention par les parents. N'hésitez pas à la leur remettre plusieurs semaines avant le départ, en insistant sur son importance. Vous leur laisserez ainsi le temps de la remplir correctement, et parfois celui de réaliser qu'il est urgent de mettre à jour les vaccins…

Les règles à respecter en cas d'enfant malade durant le séjour.

A l'exception de colonies ou centres de vacances « médicalisés » qui disposent d'un personnel formé et soumis à une réglementation spécifique, la règle qui s'applique à toutes les autres structures accueillant des mineurs est simple : **hors prescription médicale, il est strictement interdit à un encadrant de donner un médicament à un mineur**. Un médicament n'est jamais anodin ; or une posologie mal suivie, une allergie inconnue, voire un choc anaphylactique, peuvent mener rapidement l'enfant à une situation d'urgence médicale. Il arrive qu'un enfant, le jour du départ, soit sous traitement pour une affection bénigne. Ou que celle-ci se déclare durant le séjour, sans remettre en cause la participation de l'enfant. Le rôle de l'Assistant Sanitaire n'est pas de se substituer à un médecin, mais d'organiser les soins sous contrôle du corps médical. Cela nécessite qu'il ait, avant le départ, pris quelques précautions indispensables :

• L'autorisation expresse donnée par le responsable légal de l'enfant de pouvoir « soigner » si besoin est. Cette autorisation est intégrée à la « Fiche Sanitaire de Liaison ». Il est donc important que les parents ou responsables légaux aient dûment rempli et signé cette fiche. Leur signature les engage juridiquement.
• Des ordonnances valides, et des médicaments dans leur boîte d'origine, marquée au nom de l'enfant, et accompagnée de leur notice.
• Pour les plus jeunes, même si l'enfant est autonome dans son traitement lorsqu'il est à la maison, durant le séjour les médicaments et ordonnances sont sous la seule responsabilité de l'Assistant Sanitaire. Si un enfant, chez lui, peut avoir appris à « gérer » de façon autonome et responsable un traitement habituel, ce n'est pas le cas de ses camarades. Or un médicament qui traîne dans une chambre ou sous une tente risque toujours d'être avalé...
• Enfin, si un enfant tombe malade pendant le séjour, aucun traitement, même le plus « léger » ne doit être donné sans avoir au préalable consulté un médecin (muni de la Fiche Sanitaire de Liaison de l'enfant).

Que faire en cas de maladie ou accident d'un mineur à l'étranger ?

Les précautions à respecter sont les mêmes, que le voyage se déroule sur le sol français ou à l'étranger. Concernant la protection sociale, la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) permet, dans tous les pays de l'Union Européenne, d'attester des droits à l'assurance maladie, et le cas échéant de bénéficier d'une prise en charge des soins médicaux. La CEAM est individuelle, nominative et gratuite. Elle est accessible pour tous, enfants de moins de 16 ans compris. Pour en bénéficier, les familles doivent en faire la demande au moins 15 jours avant le départ. La demande peut être faite directement par Internet à partir du compte de l'assuré (https://assure.ameli.fr), et ne nécessite l'envoi d'aucun document. Si le départ a lieu dans les 15 jours suivants la demande, la caisse d'Assurance Maladie délivre alors un certificat provisoire de remplacement, valable trois mois. Il atteste des droits à l'assurance maladie et s'utilise dans les mêmes conditions que la CEAM.

Environnement médical et sanitaire

Pour l'assistant sanitaire, particulièrement dans le cas des séjours de vacances, il est indispensable de prendre contact en amont du séjour avec le médecin de proximité, d'identifier où se trouve la pharmacie la plus proche, d'en connaître les horaires et les coordonnées. Identifier également les pharmacies de garde, où se trouvent les services d'urgence les plus proches, etc ...En cas de doute ou de problème, vous pouvez récolter ces informations auprès des services de Gendarmerie ou de Police (17).

Responsabilité, chaîne de décision, cas d'urgence

Quelques cas (même s'ils ont rares), supposent une médication, un soin particulier, ou l'intervention des services d'urgence. Dans tous les cas, ce n'est pas quand le problème survient qu'il faut s'interroger sur le mode de réponse de l'équipe. Il est donc prioritaire : en amont, ou au plus tard, en tout début de séjour, de définir les cas qui nécessitent une intervention (médication, urgences), en clarifiant la chaîne de prise de décision. Il faut agir vite, en responsabilisant les encadrants, et en garantissant une prise en charge de qualité pour l'enfant. Se répartir les rôles, et assurer les différentes relations (avec l'organisateur, les services prenant en charge, et bien évidemment les parents). Connaître les procédures existantes, et notamment la déclaration d'accident grave. Enfin, il est indispensable d'assurer une continuité de la fonction sanitaire et de formaliser l'organisation mise e n place en cas d'absence de l'assistant sanitaire.

Le cahier d'infirmerie et tableau de suivi de traitements

Le cahier d'infirmerie doit être renseigné précisément. En intégrant l'ensemble des soins et médications apportés (notamment dans le cas d'enfants sous traitement en arrivant ou pendant la durée du séjour). Il doit être complété au retour des sorties de la structure lorsqu'il y a eu administration de soins ou médicaments. Il est nécessaire d'expliciter à l'équipe la nature des informations devant y figurer. Il est indispensable de doubler ce cahier d'un tableau de suivi des traitements, indiquant pour chaque enfant concerné les médicaments à donner, la posologie et les horaires de prise, tels qu'ils sont indiqués sur l'ordonnance remise par les parents ou le médecin du séjour. Ce tableau est tenu quotidiennement, il permet de s'assurer que chaque enfant bénéficie du traitement qui lui a été prescrit, et limite les risques d'oubli ou de surdosage involontaire

CAHIER D'INFIRMERIE

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

SOINS AVEC ORDONNANCE

SUIVI DES PRESCRIPTIONS MEDICALES – AVEC ORDONNANCE *(conserver ne copie)*

SEMAINE du ……/…../…… au ……/…../……

Nom et Prénom de l'enfant	Médicament prescrit *(noté sur l'ordonnance)*	Date			Date			Date			Date			Date			Date			Date		
		MAT	MID	SOIR	MAT	MID	SOIR	MAT	MID	SOIR	MAT	MID	SOIR	MAT	MID	SOIR	MAT	MID	SOIR	MAT	MID	SOIR

SUVI DES PRESCRIPTIONS MEDICALES – AVEC ORDONNANCE *(conserver ne copie)*

SEMAINE du ……/…../…… au ……/…../……

Nom et Prénom de l'enfant	Médicament prescrit *(noté sur l'ordonnance)*	Date			Date			Date			Date			Date			Date			Date		
		MAT	MID	SOIR	MAT	MID	SOIR	MAT	MID	SOIR	MAT	MID	SOIR	MAT	MID	SOIR	MAT	MID	SOIR	MAT	MID	SOIR

SUVI DES PRESCRIPTIONS MEDICALES – AVEC ORDONNANCE *(conserver ne copie)*

SEMAINE du ……/…../…… au ……/…../……

Nom et Prénom de l'enfant	**Médicament prescrit** *(noté sur l'ordonnance)*	Date			Date			Date			Date			Date			Date			Date		
		MAT	MID	SOIR	MAT	MID	SOIR	MAT	MID	SOIR	MAT	MID	SOIR	MAT	MID	SOIR	MAT	MID	SOIR	MAT	MID	SOIR

SUVI DES PRESCRIPTIONS MEDICALES – AVEC ORDONNANCE *(conserver ne copie)*

SEMAINE du ……/…../…… au ……/…../……

Nom et Prénom de l'enfant	Médicament prescrit *(noté sur l'ordonnance)*	Date			Date			Date			Date			Date			Date			Date		
		MAT	MID	SOIR	MAT	MID	SOIR	MAT	MID	SOIR	MAT	MID	SOIR	MAT	MID	SOIR	MAT	MID	SOIR	MAT	MID	SOIR

SUVI DES PRESCRIPTIONS MEDICALES – AVEC ORDONNANCE *(conserver ne copie)*

SEMAINE du ……/…../…… au ……/…../……

Nom et Prénom de l'enfant	Médicament prescrit *(noté sur l'ordonnance)*	Date			Date			Date			Date			Date			Date			Date		
		MAT	MID	SOIR	MAT	MID	SOIR	MAT	MID	SOIR	MAT	MID	SOIR	MAT	MID	SOIR	MAT	MID	SOIR	MAT	MID	SOIR

CAHIER D'INFIRMERIE

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

SOINS SANS ORDONNANCE

Pensez également à retranscrire dans ce registre les soins qui ont été faits durant les sorties, en vous fiant à ce que l'animateur a écrit sur le carnet dans la trousse de secours.

ETAT DES SOINS JOURNALIERS

Date	Nom, Prénom	Venu pour…	Soins dispensés	Température	Heure	Observations

ETAT DES SOINS JOURNALIERS

Date	Nom, Prénom	Venu pour…	Soins dispensés	Température	Heure	Observations

ETAT DES SOINS JOURNALIERS

Date	Nom, Prénom	Venu pour…	Soins dispensés	Température	Heure	Observations

ETAT DES SOINS JOURNALIERS

Date	Nom, Prénom	Venu pour…	Soins dispensés	Température	Heure	Observations

ETAT DES SOINS JOURNALIERS

Date	Nom, Prénom	Venu pour…	Soins dispensés	Température	Heure	Observations

ETAT DES SOINS JOURNALIERS

Date	Nom, Prénom	Venu pour…	Soins dispensés	Température	Heure	Observations

ETAT DES SOINS JOURNALIERS

Date	Nom, Prénom	Venu pour…	Soins dispensés	Température	Heure	Observations

ETAT DES SOINS JOURNALIERS

Date	Nom, Prénom	Venu pour…	Soins dispensés	Température	Heure	Observations

ETAT DES SOINS JOURNALIERS

Date	Nom, Prénom	Venu pour…	Soins dispensés	Température	Heure	Observations

ETAT DES SOINS JOURNALIERS

Date	Nom, Prénom	Venu pour…	Soins dispensés	Température	Heure	Observations

ETAT DES SOINS JOURNALIERS

Date	Nom, Prénom	Venu pour…	Soins dispensés	Température	Heure	Observations

ETAT DES SOINS JOURNALIERS

Date	Nom, Prénom	Venu pour…	Soins dispensés	Température	Heure	Observations

ETAT DES SOINS JOURNALIERS
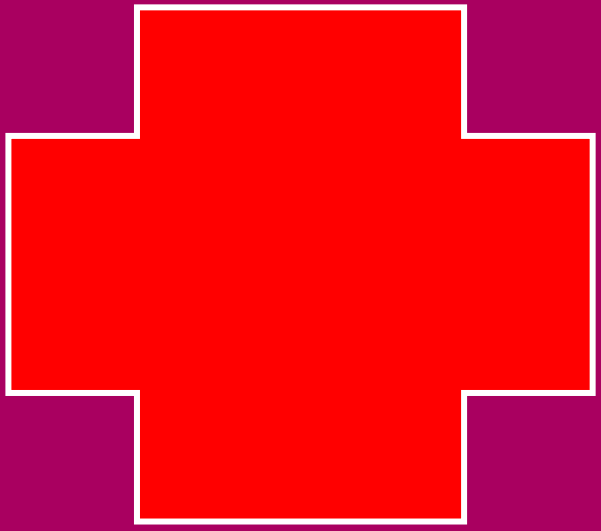
Date	Nom, Prénom	Venu pour…	Soins dispensés	Température	Heure	Observations